



## Éditorial

Depuis notre dernier bulletin communal, beaucoup de décisions ont été prises : M. le Préfet a réuni la commission statuant sur le périmètre de notre future comcom, le compte financier 2015 et le budget 2016 ont été votés, l'État et l'Europe ont annoncé qu'ils financeraient à 80% le projet de tiers lieu dans l'ancienne poste... L'assemblée communale du 2 avril, qui a réuni plus de 60 personnes, a permis de donner beaucoup d'informations et de répondre à de nombreuses questions.

Vous trouverez dans ce bulletin un maximum d'éléments pour alimenter votre information et le débat nécessaire. Je vous en souhaite bonne lecture.

Marie-Rose Bourneil

## BUDGET Bilan 2015

La **gestion rigoureuse** menée depuis plusieurs années associée à la recherche préalable de subventions nous permet de finir l'année dans d'excellentes conditions financières tout en menant d'importants travaux.

Le bilan 2015 fait apparaître en effet un **excédent de fonctionnement de 187747€** (700490€ de recettes, 513042€ de dépenses) et pourtant nous avons, entre autres, rénové les chambres de la maison communale, repeint la classe, rénové la fontaine Saint-Georges et ses abords.

Concernant les **investissements**, nous réalisons, là aussi, un **excédent qui s'élève à 376 607€** (1 721 817€ de recettes, 1 345 209€ de dépenses) alors que la garderie, la cour et les sanitaires de l'école ont été rénovés, l'atelier communal racheté, la chaudière de l'école comme les fenêtres des logements changées, la route de Larpé goudronnée et le chantier de l'église poursuivi.



Assemblée communale du 2 avril 2016

## Budget 2016

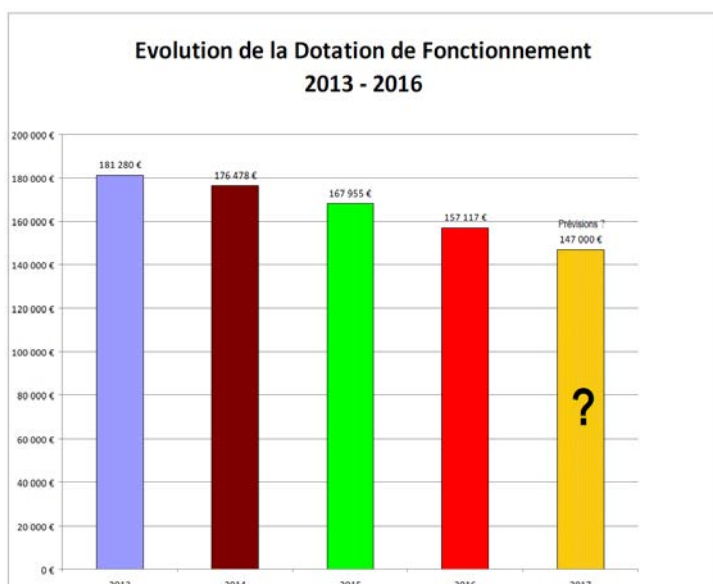
Malgré la **baisse de la dotation** accordée par l'État pour la 3e année consécutive, **la commune n'augmente pas les impôts** communaux. Et pourtant, depuis 2013, l'État a réduit sa dotation de 24 163€.

Le Conseil municipal a voté le 15 avril un **budget prévisionnel de fonctionnement en équilibre** pour un montant de 754 614€ en recettes-dépenses.

Le **budget prévisionnel 2016 d'investissement** s'équilibre à 1 273 037€ en recettes-dépenses.

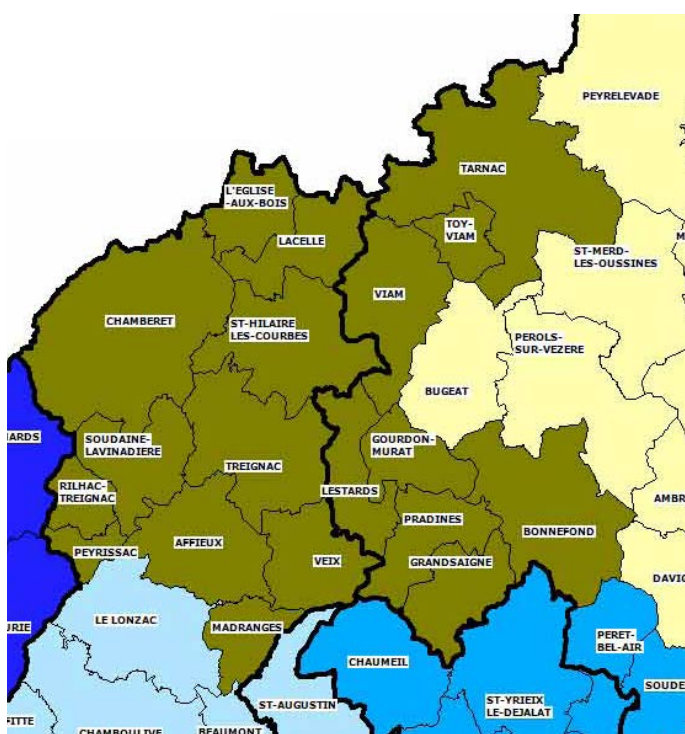
Les **principaux investissements** prévus concernent l'achèvement des travaux extérieurs de l'église, le début de la réfection de la route de Lacombe, la réfection des toitures de la salle des fêtes et des petites maisons à côté de la Mairie, la réalisation de la partie communale de l'ancienne poste (bibliothèque et tiers lieu) ainsi que les aménagements des nouveaux ateliers communaux. Ce budget investissement se réserve également une provision de 471 480€ pour les futurs projets 2016-2020.

Un **budget 2016 de prudence** au regard des incertitudes qui existent du côté de l'évolution de la dotation d'État mais aussi des formes et compétences que prendra la nouvelle communauté de communes au 1er janvier 2017.



## Nouvelle communauté de communes

Lors de la réunion de la commission départementale, la création de notre **petite communauté de communes rurales** avec Vézère Monédières comprenant 5063 habitants a été **adoptée à l'unanimité**. Le travail a débuté pour déterminer les compétences qu'assurera notre nouvelle comcom, ses statuts, son siège, son nom, le régime fiscal. Ce travail devra être bien avancé pour le 15 juin, afin que M. le Préfet puisse prendre un arrêté de périmètre et de compétences. Puis nos 19 communes devront se prononcer sur cet arrêté dans un délai de 75 jours. Quel dommage que nos voisins de Bugeat et de Peyrelevade aient décidé de rejoindre, eux, Ussel et sa nouvelle comcom de 82 communes...



En   : le périmètre de notre nouvelle comcom

## Boulangerie

Un repreneur s'était porté candidat à la reprise, nous l'annonçons dans le dernier bulletin. La municipalité se dépêchait d'effectuer la remise en état des locaux. Au début du mois, il nous a annoncé qu'il renonçait finalement... La commune reprend donc des contacts avec les professionnels de ce secteur pour trouver une solution.

## Volailles

Une circulaire préfectorale concernant la grippe aviaire impose aux possesseurs de volatiles de déclarer leur élevage en mairie. Merci aux personnes concernées de bien vouloir contacter la mairie pour satisfaire à cette demande.

## Aide aux déboutés du Cada de Peyrelevade

Depuis un an, une soixantaine de personnes, durant leur procédure de demande d'asile, sont hébergées au Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA) à Peyrelevade. Si leur demande de droit d'asile est rejetée, ils ont l'obligation de quitter le CADA dans un délai d'un mois.

L'association le MAS de Peyrelevade et l'antenne locale de La Cimade ont donc pour objet d'étudier, avec les personnes déboutées sans solution, les pistes possibles concernant le logement, le transport, l'alimentation, les frais administratifs, l'intégration... et par ailleurs d'apporter un soutien et un cadre aux aidants.

La Cimade est une association nationale de solidarité active avec les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile. Elle défend la dignité et les droits des personnes réfugiées et migrantes, quelles que soient leurs origines, leurs opinions politiques ou leurs convictions.

Contact :  
**Association le MAS (Montagne Accueil Solidarité)**  
de Peyrelevade : [lemaspeyrelevade@riseup.net](mailto:lemaspeyrelevade@riseup.net)  
**La Cimade de Peyrelevade**, Sabine Pardonche  
[peyrelevade@lacimade.org](mailto:peyrelevade@lacimade.org) / Tel : 07 78 54 28 74

## Élagage des arbres

Comme nous vous l'annonçons en octobre, des propriétaires d'arbres situés en bordure des routes ont été contactés afin qu'ils procèdent à l'élagage voire à la coupe d'arbres dangereux.

Ce travail, obligatoire au regard de la loi, permet la préservation du patrimoine commun (routes et lignes téléphoniques). Chacun des propriétaires concernés peut, dès maintenant, sans attendre la réception du dit courrier, procéder à ces opérations d'élagage.

Au-delà des contraintes personnelles qu'elle impose à chacun, cette application de la loi est nécessaire dans l'intérêt général de la commune et de la nécessaire préservation de nos routes...





## Cimetière : une gestion rigoureuse

Poursuivant le travail de plusieurs années entre élus et personnel communal, un logiciel performant qui abrite « une véritable mémoire collective » a été installé et est maintenant opérationnel. Une modernisation à moindre coût en étroite collaboration avec le Syndicat de la Diège (et notamment avec sa cartographe) qui permet de répondre à toutes les demandes concernant le cimetière.

En un coup d'œil, on découvre le cimetière communal dans sa version colorisée sur écran. Une palette de couleurs visuellement très efficace permet de s'y retrouver parmi les 665 concessions que totalise le cimetière de notre commune.

Depuis un peu plus d'un an, chaque donnée, lorsqu'elle nous est connue, est saisie. Cela permet de renseigner très rapidement les entreprises funéraires mais surtout les familles qui se tournent alors vers nous dans des moments difficiles. Ces informations sont aussi précieuses pour respecter la législation funéraire.

Chaque fiche de renseignements de la concession comprend : l'emplacement, la photo, le nom du concessionnaire et des ayants droits, le nombre de défunts inhumés et de places encore disponibles, etc.

## Terreau à disposition des habitants

La municipalité a obtenu gratuitement une grande quantité de terreau qu'elle met à disposition des habitants qui en auraient l'usage. Il ne reste plus qu'à le tamer pour l'utiliser. Contactez la mairie pour connaître les lieux où vous pourrez aller vous servir gratuitement.

## Déjections canines

L'an passé, la municipalité a redonné un coup de jeune à la fontaine Saint-Georges et ses abords. Malheureusement, nous constatons que ce petit coin du bourg continue de servir de toilettes canines. Ce qui est fort déplaisant pour nous tous...

La municipalité a mis des affiches sur les lieux, or aucune amélioration n'a été constatée !

Nous vous rappelons que tout possesseur de chien est « tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1<sup>re</sup> classe. »



Tout est soigneusement enregistré, jusqu'au nom d'un ami à contacter s'il ne reste plus de famille.

Aussi, il est important que chaque famille partage les informations dont elle dispose et qui ne nous seraient pas encore connues, pour éviter que le temps ne les efface.

Nous vous invitons donc à prendre rendez-vous avec Pierre Chauvot, élu référent, pour consulter la fiche correspondant à votre concession, la compléter ou la modifier si nécessaire.

## État civil

**Décès :**

Jean Lanourice le 6/09/2015

**Naissances :**

Tiago Bayle le 2/03/2016

## Déclarations préalables de travaux

Florence Bihl, fenêtres de toit rue de la Fontaine, le 18/04/2016

Commune de Tarnac, toiture des « petites maisons », le 12 avril 2016

## Permis de construire

Association CEPE le Goutailloux, un tunnel agricole, le 16/02/2016

Agribasol (Laurent Guerre), un bâtiment agricole photovoltaïque au Mont, le 29/03/2016

**TARNAC – Mairie & Agence Postale**

ouverts de 9h à 12h sauf mercredi et dimanche

tel. : 05 55 95 53 01 – fax : 05 55 95 18 37 – [mairie.tarnac@orange.fr](mailto:mairie.tarnac@orange.fr)

## Sports Nature au plan d'eau

À la suite de notre première expérience réussie d'animation sportive au plan d'eau durant l'été 2015, nous avons le plaisir de vous annoncer que **du 7 juillet au 25 août**, tous les mardi et jeudi les Tarnacois pourront gratuitement pratiquer avec Sports Nature le canoë, le VTT ou le tir à l'arc mais aussi, pour la première fois, la grimpe dans les arbres. N'oubliez pas de prévenir vos enfants, petits-enfants et amis... leur séjour à Tarnac n'en sera que plus plaisant et actif.



## École

Les enfants, dans le cadre du PNR, réalisent avec l'institutrice Mme Dos Santos un potager dans le jardin de l'école. Le **11 juin**, Sarah Guillaumier, intervenante en Zumba au périscolaire de Tarnac, animera pour les adultes une « soirée zumba » au profit de l'école de Tarnac. Un buffet et un bar seront proposés par les parents. Le **30 juin**, pour finaliser le projet d'école, en collaboration avec l'association Lou Liadour, la caisse d'école accueillera le spectacle jeune public *Chenille mon amour*. Ce spectacle allie, entre poésie et burlesque, le mime, le cinéma muet et la marionnette autour d'un jardin miniature. Le **1er juillet**, pour clôturer l'année scolaire, aura lieu la Fête de l'école et du périscolaire : présentation des projets, suivie d'une kermesse et de pizzas.



IPNS

retrouvez toute l'actualité municipale  
sur [www.vivreatarnac.fr](http://www.vivreatarnac.fr), rubrique « vie municipale »

## Le Peuple étincelle

**Jeudi 21 avril**, le Comité des Fêtes invite **Le Peuple étincelle** avec François Corneloup (sax), Fabrice Viera (guitare et chant), Éric Duboscq (basse), Michaël Gyre (accordéon) et Fawsi Berger (zabumba). Une musique de fête : biguine, zouk, valse, merengue, forro... **à 20h** à la salle des fêtes de Tarnac, accompagnée d'une restauration sur place.



## Samedi 30 avril, journée exceptionnelle à Tarnac !

L'association Lou Liadour invite pour deux concerts de musique classique le quatuor de clarinettes **Anches Hantées**, lauréat du Conservatoire national supérieur de musique de Paris.



Et le Mouvement de la Paix de Corrèze propose **14, 18, Bleu sombre horizon**, par la troupe La Tripe du Bœuf d'après les carnets de guerre de Louis Barthas, tonnelier.



### Réservez votre journée !

**à 15h** Concert jeune public dans notre superbe église rénovée

**à 16h** Théâtre à la salle des fêtes

**à 20h30** Concert tout public dans l'église

**Prix réduit pour Théâtre + Concert**